

## QUOI DE NEUF semaine 29

ADMINISTRATIF

ENSEIGNANT

ACEN

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

CARRIÈRE ET R

MOBILITÉ



**BOagri - NS mobilité contractuels - Métiers d'enseignement- Aide sociale étudiants enseignement court - ACTUS UNSA préparer un examen, un concours - Allégement procédures frais de missions. ACTUS MASA.**

## BOAGRI N°29 du 11-07-2024 au 18-07-2024

### Métiers d'enseignement :

- Publication de la liste des postes contractuels à temps incomplet ou complet, ouverts pour la durée de l'année scolaire 2024/2025 dans les lycées agricoles publics au titre des filières administrative, technique, de laboratoire ou de santé et chargé de missions, réservés à l'affectation ou au recrutement d'agents non titulaires.

Date limite de candidature est le 26 juillet 2024 (prise de fonction au 1er septembre 2024).

### NS-2024-420

- Note de service sur les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité «ACS'AGRI : Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRIcole »

## NS-2024-410

- Formation en 2024 des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics à la suite de l'évolution de l'épreuve terminale E1 du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) pour les BTSA rénovés et non rénovés.

## NS-2024-423

- Organisation de la passation des tests de positionnement pour les élèves de l'enseignement agricole inscrits dans les classes de quatrième, troisième, certificat d'aptitude professionnelle agricole (première année), seconde générale et technologique et de seconde professionnelle à la rentrée scolaire 2024.

## NS-2024-429

### **Enseignement supérieur**

- Responsabilités, recrutement et rémunération des agents comptables au sein des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

## NS-2024-427

### **Métiers hors enseignement :**

- Modalités d'attribution des aides sociales aux étudiants de l'enseignement supérieur agricole court et long pour l'année 2024-2025.

## NS-2024-414

### **Mobilité**

#### Lien vers les résultats de la mobilité des directeurs au fil de l'eau 1 :

- Les postes sont publiés sur le site dédié Rejoignez-nous, le site permet de retrouver l'ensemble des postes ouverts aux titulaires et contractuels (hors enseignement pour la première année) :

#### Les offres d'emploi du MASA

#### Les résultats : mobilité générale et au fil de l'eau

(Sur le site [recrutement.agriculture.gouv.fr](http://recrutement.agriculture.gouv.fr) : « Rejoindre le ministère »/ « postulez à nos offres d'emploi »/ « Je consulte les calendriers et les résultats de la mobilité »)

#### Lien vers le calendrier des mobilités au "fil de l'eau"

## Calendrier 2024 payes et pensions :

[Lien du calendrier des payes et pensions 2024](#)

## SEA-UNSA

### Vous préparez un examen professionnel :

Rendez-vous sur la page [les essentiels](#) : pour les adhérents, un essentiel "quelques pistes pour se préparer à un examen ou un concours professionnel", disponible également en audio (nécessite de se connecter sur le site avec son adresse mél et son mot de passe, vous l'avez oublié, vous pouvez le réinitialiser).



## ACTUS UNSA :

### Frais de mission : allègement des procédures administratives

Pour obtenir remboursement de ses frais de mission, l'agent public de l'État **communique les justificatifs de paiement à l'ordonnateur**.

Il ne conserve pas les pièces justificatives de frais de repas. Seul, un arrêté ministériel peut permettre de déroger à cette règle, jusqu'au remboursement.

Cependant, il conserve les pièces justificatives relatives aux frais et aux taxes d'hébergement pendant un an.

Pour les frais qui ne sont ni de la restauration ni de l'hébergement, l'agent conserve les pièces jusqu'à son remboursement.

[Décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat](#)

[Lire l'article complet sur le site UNSA FP](#)

## **ACTUS MASA :**

### **L'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA)**

Les apiculteurs ou toute autre personne constatant un évènement de santé dans un rucher sont ainsi invités à contacter un guichet unique régional pour déclarer les troubles observés auprès d'un vétérinaire formé en apiculture – pathologie apicole. Ce dernier est chargé d'orienter les cas vers les dispositifs adaptés.

[Lien vers l'article du site du MASA](#)

### **Plantes en danger : tous concernés**

La campagne nationale « Plantes en danger », initiée par le ministère en charge de l'agriculture en 2022 et renouvelée en 2023 puis en 2024, s'adresse au grand public, aux voyageurs et professionnels. Elle vise à sensibiliser sur plusieurs menaces (dont certaines déjà présentes en France) : le **scarabée japonais**, le **capricorne asiatique**, la **mouche orientale des fruits** et **xyllela fastidiosa** en métropole, ainsi que la **fusariose du bananier**, le **jaunissement du palmier** et la **maladie du dragon jaune** dans les Outre-mer. Les étapes qui aboutissent à une invasion sont connues et il est possible d'éviter leur introduction et leur propagation grâce à des stratégies de surveillance adaptées à chaque filière.

[Lire l'article sur le site du MASA](#)

## **Période estivale**

La publication du QUOI DE NEUF, s'interrompt pour la période estivale.

Un récapitulatif des NS et actus importantes de l'été sera publié fin août.

**Nous vous souhaitons de bonnes vacances.**